

Nous sommes à l'heure où le Président de la République voudrait nous inviter à reconsidérer l'ensemble de nos politiques publiques et à mettre l'accent sur un effort budgétaire sans précédent à réaliser donnant la priorité à la défense et au réarmement. FO ne saurait accepter que les salariés soient contraints à des efforts et des sacrifices alors que des moyens budgétaires peuvent être mobilisés dans la manne des aides publiques versées aux entreprises, sans contrôle ni conditions, dans la lutte contre l'évasion fiscale ou dans la taxation des dividendes, dont le montant atteint des niveaux records, de près de 100 milliards d'euros en 2024.

Dans ce contexte, c'est bien au titre de ce budget Bayrou imposé par l'article 49 ter de la constitution, que les salaires des fonctionnaires sont toujours bloqués, que les congés maladies ne sont plus indemnisés qu'à 90 %, et surtout, que les écoles et les classes ferment, de même que parfois des collèges comme celui Pierre Mendès France de Parthenay menacé de fermeture.

Contre cette politique, plus que jamais, la **FNEC FP-FO** oppose ses revendications à commencer par la restitution des moyens supprimés. Concernant la santé et la sécurité au travail des personnels, nous exigeons le respect des droits des personnels notamment en matière de médecine de prévention. En cas d'accident de service, la FNEC FP-FO demande le respect des prérogatives des formations spécialisées, à savoir, l'information des représentants des personnels et les moyens donnés en matière d'enquêtes concernant ces situations.

Au sujet de la nouvelle plateforme « stop-discri » : la **FNEC FP-FO** s'étonne qu'à aucun moment la réglementation ne soit rappelée sur la page dédiée de l'académie de Poitiers.

Sur quelle base réglementaire cette plateforme est-elle fondée ?

Pour la **FNEC FP-FO**, le Code du travail et le Code général de la Fonction publique doivent s'appliquer et l'employeur-rectoral doit assumer ses responsabilités et protéger toutes les victimes.

Qui sont les destinataires de ces témoignages ?

Ne craignez-vous pas que cette nouvelle plate-forme soit de fait en concurrence avec le RSST qui lui seul est accessible aux représentants des personnels dans les F3SCT ? Ne craignez-vous pas que ces situations révélant des souffrances au travail, soient invisibilisées et sortent ainsi des radars ?

Dans notre département, plus de 200 observations au registre santé, sécurité au travail et encore une fois ce sont les faits de violence qui sont très majoritairement signalés par les collègues. On observe des situations récurrentes, depuis le début de l'année scolaire, voire depuis les années précédentes. Des situations qu'il vaudrait mieux qualifier d'épuisantes, de maltraitantes, de dangereuses pour les enseignants et les AESH qui les vivent. A chaque instance, Mme la DASEN, vous nous assurez de tout votre soutien,

vous dites qu'il est inadmissible que des enseignants ou des AESH se fassent insulter ou frapper. Soit. Et après ? Après on met, au mieux des pansements et au pire on surcharge les équipes de travail ou de consignes supplémentaires sans leur accorder de temps pour cela.

Quand les représentants des personnels de la F3SCT79 préconisent l'organisation de réunions de travail sur des temps d'école banalisés pour des situations de travail dégradé, par exemple dans les avis n°6 et 8 du 14 janvier 2025, vous répondez 108H, conseils des maîtres et décharges de direction. C'est déjà ce que font tous les collègues et cela ne suffit pas. Vous mettez en avant le rôle du brigade soutien mais en limitant de prime abord son intervention dans la durée. Vous n'offrez aucune perspective de temps et de moyens supplémentaires pour résoudre ces situations difficiles et chronophages.

A chaque instance, Mme la DASEN, vous répétez que chacun doit rester dans son champ de compétence. Certes, on ne peut donc demander à des équipes enseignantes de se substituer à des équipes de soins. On ne peut demander à une équipe de « tenir » en attendant une éventuelle évaluation ou prise en charge médicale. Les réponses aux observations du RSST mettent en avant les réponses apportées pour l'élève, mais quelles réponses pour les personnels ?

A la demande de respect des notifications MDPH en matière de nomination d'AESH dans l'avis 8 du 14 janvier 2025, vous répondez « *différence de temporalité entre les notifications et l'affectation de moyens* ». En attendant, l'équipe subit. Son champ de compétence qui reste la pédagogie n'est plus à même de répondre à ces situations de travail dégradées. Les personnels réclament de l'accompagnement individuel (AESH), du soin et des allègements de scolarité pour ces élèves quand la situation le nécessite.

Le rôle de cette instance est de définir les actions de prévention qui permettraient d'améliorer la santé et la sécurité des agents. Pour la **FNEC FP-FO79**, ces actions ont déjà été listées et restent :

- X l'abrogation de la réforme des retraites ;
- X l'abandon définitif du jour de carence et du passage à 90% de l'indemnisation ;
- X l'annulation de toutes les suppressions de postes et création de tous les postes nécessaires dès maintenant pour la rentrée 2025.
- X la défense de l'enseignement spécialisé et adapté ;
- X le maintien et la création des places dans les établissements sociaux et médico-sociaux ;
- X le retrait du décret visant à généraliser l'externalisation des ESMS ;
- X le recrutement d'enseignants spécialisés et d'AESH sur la base du statut ;
- X et enfin, l'application immédiate de la note de service du 4 décembre 2024 adressée aux recteurs et rectrices d'académie qui stipule l'octroi immédiat de la protection fonctionnelle, la saisine du procureur de la République sur le fondement de l'article 40 du Code de procédure pénale et la demande immédiate de retrait des contenus (signalement Pharos) qui ciblent les personnels sur les réseaux sociaux.

Merci pour votre attention.

Nous sommes à l'heure où le Président de la République voudrait nous inviter à reconsidérer l'ensemble de nos politiques publiques et à mettre l'accent sur un effort budgétaire sans précédent à réaliser donnant la priorité à la défense et au réarmement. FO ne saurait accepter que les salariés soient contraints à des efforts et des sacrifices alors que des moyens budgétaires peuvent être mobilisés dans la manne des aides publiques versées aux entreprises, sans contrôle ni conditions, dans la lutte contre l'évasion fiscale ou dans la taxation des dividendes, dont le montant atteint des niveaux records, de près de 100 milliards d'euros en 2024.

Dans ce contexte, c'est bien au titre de ce budget Bayrou imposé par l'article 49 ter de la constitution, que les salaires des fonctionnaires sont toujours bloqués, que les congés maladies ne sont plus indemnisés qu'à 90 %, et surtout, que les écoles et les classes ferment, de même que parfois des collèges comme celui Pierre Mendès France de Parthenay menacé de fermeture.

Contre cette politique, plus que jamais, la **FNEC FP-FO** oppose ses revendications à commencer par la restitution des moyens supprimés. Concernant la santé et la sécurité au travail des personnels, nous exigeons le respect des droits des personnels notamment en matière de médecine de prévention. En cas d'accident de service, la FNEC FP-FO demande le respect des prérogatives des formations spécialisées, à savoir, l'information des représentants des personnels et les moyens donnés en matière d'enquêtes concernant ces situations.

Au sujet de la nouvelle plateforme « stop-discri » : la **FNEC FP-FO** s'étonne qu'à aucun moment la réglementation ne soit rappelée sur la page dédiée de l'académie de Poitiers.

Sur quelle base réglementaire cette plateforme est-elle fondée ?

Pour la **FNEC FP-FO**, le Code du travail et le Code général de la Fonction publique doivent s'appliquer et l'employeur-rectoral doit assumer ses responsabilités et protéger toutes les victimes.

Qui sont les destinataires de ces témoignages ?

Ne craignez-vous pas que cette nouvelle plate-forme soit de fait en concurrence avec le RSST qui lui seul est accessible aux représentants des personnels dans les F3SCT ? Ne craignez-vous pas que ces situations révélant des souffrances au travail, soient invisibilisées et sortent ainsi des radars ?

Dans notre département, plus de 200 observations au registre santé, sécurité au travail et encore une fois ce sont les faits de violence qui sont très majoritairement signalés par les collègues. On observe des situations récurrentes, depuis le début de l'année scolaire, voire depuis les années précédentes. Des situations qu'il vaudrait mieux qualifier d'épuisantes, de maltraitantes, de dangereuses pour les enseignants et les AESH qui les vivent. A chaque instance, Mme la DASEN, vous nous assurez de tout votre soutien,

vous dites qu'il est inadmissible que des enseignants ou des AESH se fassent insulter ou frapper. Soit. Et après ? Après on met, au mieux des pansements et au pire on surcharge les équipes de travail ou de consignes supplémentaires sans leur accorder de temps pour cela.

Quand les représentants des personnels de la F3SCT79 préconisent l'organisation de réunions de travail sur des temps d'école banalisés pour des situations de travail dégradé, par exemple dans les avis n°6 et 8 du 14 janvier 2025, vous répondez 108H, conseils des maîtres et décharges de direction. C'est déjà ce que font tous les collègues et cela ne suffit pas. Vous mettez en avant le rôle du brigade soutien mais en limitant de prime abord son intervention dans la durée. Vous n'offrez aucune perspective de temps et de moyens supplémentaires pour résoudre ces situations difficiles et chronophages.

A chaque instance, Mme la DASEN, vous répétez que chacun doit rester dans son champ de compétence. Certes, on ne peut donc demander à des équipes enseignantes de se substituer à des équipes de soins. On ne peut demander à une équipe de « tenir » en attendant une éventuelle évaluation ou prise en charge médicale. Les réponses aux observations du RSST mettent en avant les réponses apportées pour l'élève, mais quelles réponses pour les personnels ?

A la demande de respect des notifications MDPH en matière de nomination d'AESH dans l'avis 8 du 14 janvier 2025, vous répondez « *différence de temporalité entre les notifications et l'affectation de moyens* ». En attendant, l'équipe subit. Son champ de compétence qui reste la pédagogie n'est plus à même de répondre à ces situations de travail dégradées. Les personnels réclament de l'accompagnement individuel (AESH), du soin et des allègements de scolarité pour ces élèves quand la situation le nécessite.

Le rôle de cette instance est de définir les actions de prévention qui permettraient d'améliorer la santé et la sécurité des agents. Pour la **FNEC FP-FO79**, ces actions ont déjà été listées et restent :

- X l'abrogation de la réforme des retraites ;
- X l'abandon définitif du jour de carence et du passage à 90% de l'indemnisation ;
- X l'annulation de toutes les suppressions de postes et création de tous les postes nécessaires dès maintenant pour la rentrée 2025.
- X la défense de l'enseignement spécialisé et adapté ;
- X le maintien et la création des places dans les établissements sociaux et médico-sociaux ;
- X le retrait du décret visant à généraliser l'externalisation des ESMS ;
- X le recrutement d'enseignants spécialisés et d'AESH sur la base du statut ;
- X et enfin, l'application immédiate de la note de service du 4 décembre 2024 adressée aux recteurs et rectrices d'académie qui stipule l'octroi immédiat de la protection fonctionnelle, la saisine du procureur de la République sur le fondement de l'article 40 du Code de procédure pénale et la demande immédiate de retrait des contenus (signalement Pharos) qui ciblent les personnels sur les réseaux sociaux.

Merci pour votre attention.